

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **le lundi 30 mars 2020 à 19 h 00** en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont **ou selon les directives gouvernementales COVID-19 en vigueur à cette date.**
3. Ce premier projet de règlement numéro 1037-17-2020 vise à modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 afin de mieux définir et préciser la vocation souhaitée de ces zones.
4. Au cours de cette assemblée publique, **ou selon les directives gouvernementales COVID-19 en vigueur à cette date**, le maire ou le membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au bromont.com. **Prenez note que l'hôtel de ville est actuellement fermé au public.**

Bromont, ce 20^e jour de mars 2020.

La greffière adjointe,

Me Eve-Marie Préfontaine